

**PROCESSUS D’ADMISSION DANS UNE ÉCOLE RÉGIONALE SPÉCIALISÉE – 2021-2022**

# Mandat :

Cette école accueille l’élève de 4 à 21 ans présentant une déficience motrice ou organique grave, avec ou sans autre déficience associée et dont les besoins prioritaires identifiés au plan d’intervention nécessitent le niveau de services offerts par l’école (enseignement adapté et services de réadaptation). Il s’agit d’un service spécialisé supra régional desservant la clientèle provenant des centres de services scolaires de tout l’Est-du-Québec.

**Conditions particulières d’admission :**

* Déficience motrice ou organique grave avec ou sans autre déficience associée, cependant le besoin prioritaire doit être en lien avec la déficience motrice ou organique.
* Élève inscrit à l’Institut de réadaptation physique de Québec (IRDPQ) avec besoin quotidien en réadaptation.

**Procédure d’admission :**

1. Envoi par la responsable de l’adaptation scolaire d’origine d’une lettre de demande d’admission à la personne responsable de l’adaptation scolaire du centre de services scolaire qui accueille le service régional demandé (direction adjointe des Services éducatifs). Une copie conforme est envoyée à la direction d’établissement concernée.
2. Les documents suivants sont envoyés 10 jours avant la tenue de la rencontre du comité : (au plus tard le **17 mars 2021** à l’attention de la direction adjointe des Services éducatifs).

 Le formulaire d’autorisation de transmission de dossier et la demande d’admission signés par les parents et, s’il y a lieu, par l’élève lui-même;

 Les coordonnées de l’élève et de ses parents;

 Le dossier professionnel et médical de l’élève, soit :

* + en psychologie : le rapport de son évaluation intellectuelle et de l’évaluation de ses comportements adaptatifs;
	+ en orthophonie : le rapport de son évaluation orthophonique et un rapport d’évolution, le cas échéant;
	+ les rapports médicaux et de réadaptation pertinents;
	+ Tout autre rapport pertinent;

 Le bilan scolaire de l’élève : cheminement scolaire, bulletins, services offerts, rapport de l’orthopédagogue, s’il y a lieu;

 Le plan d’intervention de l’élève.

# Important : seuls les dossiers complets seront étudiés.

1. Réponse officielle d’admission, adressée au responsable de l’adaptation scolaire du centre de servies scolaire qui fait la demande, par écrit, au plus tard le **5 mai 2021**.
2. Visite de l’établissement

 Composition du comité :

* Coordonnatrice clinique de l’IRDPQ en milieu scolaire spécialisé.
* Infirmière de l’IRDPQ au besoin (cas complexe de santé)
* Représentante d’un centre de services scolaire autre que mandataire.
* Direction de l’école Madeleine-Bergeron.

 Modalités de demande d’admission :

1. Les demandes reçues après le 17 mars seront traitées en fonction des critères habituels, mais également en fonction de l’organisation scolaire et de la formation des groupes.
2. Afin d’éviter des déceptions inutiles (ex. : élève non admissible ou manque de place**), la visite de l’école par les parents ne se fait qu’à l’admission officielle**. Une rencontre d’informations avec la direction et tous les nouveaux parents est planifiée en juin. On profite de la visite des parents pour intégrer les enfants dans les classes (pour observation et analyse de besoins).
3. Il peut arriver, dans certains cas particuliers, que les membres du comité se déplacent pour aller observer un élève dans un milieu (CPE, centre hospitalier, autre école).
4. Admission en cours d’année (modalités)

Celle-ci fera l’objet d’une étude d’admissibilité conformément aux modalités établies ci- dessus. Par ailleurs, la direction devra tenir compte du moment d’intégration, de l’organisation scolaire et de la formation des groupes déjà établie.

1. Modalités (décrire le fonctionnement du comité d’admission)
* Les membres du comité étudient les demandes.
* La direction transmet la décision de l’admission par écrit au centre de services scolaire pour le 5 mai 2021.
* La direction prend contact avec les parents pour une visite.

## Chaque école régionale spécialisée devra prévoir un calendrier des rencontres des comités d’admission et l’envoyer aux responsables de l’adaptation scolaire des centres de services scolaires au plus tard à la fin février de chaque année.

**Dans un souci de bien traduire les besoins de l’élève, un représentant du centre de services scolaire d’origine peut accompagner la famille lors de la rencontre d’admission (si nécessaire).**

Calendrier des rencontres du comité d’admission

|  |  |
| --- | --- |
| * 22 avril 2021
* 29 avril 2021
 | * Coordonnatrice clinique de l’IRDPQ en milieu scolaire spécialisé
* Infirmière de l’IRDPQ au besoin
* Représentant d’un centre de services scolaire autre que mandataire
* Directrice de l’école Madeleine-Bergeron
 |

****